

Région | Grande mosquée de Metz : le terrain est choisi - Le Républicain Lorrain

<http://www.republicain-lorrain.fr/actualite/2012/01/22/grande-mosquee-de-metz-le-terrain-est-choisi>

January 22, 2012

Grande mosquée de Metz : le terrain est choisi

Il y a un an, les associations gestionnaires de cinq petites mosquées de Metz se regroupaient au sein d'une union, pour bâtir ensemble le projet de grande mosquée de Metz.

Soutenu par la municipalité, le projet avance bien. Après un an de travail, le terrain a été choisi. Il s'agit d'une parcelle de la rue de Belletanche, à proximité du quartier de Metz-Borny, située sur la ligne du Mettis, la future ligne de bus à haut niveau de service de l'agglomération messine.

Ce terrain appartient aujourd'hui à une congrégation religieuse catholique. La Ville de Metz négocie actuellement l'acquisition de cette parcelle. Une partie serait gracieusement mise à disposition des musulmans sous la forme d'un bail emphytéotique. Pour faire aboutir le projet, les musulmans n'auraient plus qu'à trouver les fonds pour bâtir l'édifice.

**Exactement comme à
Tournon-sur-Rhône
en 2003-2010...**

Le projet de mosquée de Tournon-sur-Rhône freiné par les décisions de justice

SITAmnesty

<http://sitamnesty.wordpress.com/2010/03/25/le-projet-de-mosquee-de-tournon-sur-rhone-freine-par-les-decisions-de-justice/>

Ardèche

le 13/03/10 à 05h05

Tournon-sur-Rhône

La cour d'appel de Lyon vient de confirmer la décision du tribunal administratif. Selon la justice, la municipalité de Tournon-sur-Rhône, dirigée à l'époque par Jean Pontier, n'a pas respecté la loi de 1905 de la séparation de l'Église et de l'État. Elle avait consenti, en février 2006, un bail emphytéotique pour un loyer annuel symbolique d'un euro à l'association culturelle arabo-islamique afin que celle-ci puisse construire sur le terrain municipal une mosquée. Pour le tribunal puis la cour d'appel, cette délibération va à l'encontre de l'article 2 de la loi de 1905 : "La République ne reconnaît, ne salarie, ni ne subventionne aucun culte."

L'affaire avait été portée devant la justice par la fédération ardéchoise et drômoise de Libre Pensée : « Nous sommes très satisfaits de cette décision de justice », réagit sa secrétaire fédérale, Françoise Stora. Et de préciser : « Nous ne sommes pas là pour épingleur une seule religion mais bien pour faire respecter la loi de 1905 (lire également ci-contre, ndlr). Un lieu cultuel ne peut être financé que par des fonds privés. »

« Une erreur monumentale »

Frédéric Sausset, maire depuis mars 2008, n'est, lui, guère surpris : « L'équipe précédente avait fait une erreur monumentale. **[Frédéric Sausset "oubli" qu'il faisait partie de cette équipe, et qu'il a voté OUI lui aussi, comme les autres.**

Ah certes, il avait des "réticences". Sauf qu'une fois au pouvoir il a oublié ses fameuses réticences. Il a vendu le terrain alors qu'il pouvait demander simplement la démolition des fondations afin que ne soit pas construite la mosquée dont précédemment il ne voulait pas, quand il expliquait alors vouloir "éviter la ghettoïsation du quartier".] Elle n'aurait jamais dû consentir ce bail. »

Après la décision du tribunal administratif, en juin 2008, la municipalité n'avait pas fait appel contrairement à l'association. Et n'a pas attendu pour régulariser la situation. Le 12 février 2009, le conseil municipal a décidé qu'elle vendrait le terrain à l'association, soit une parcelle d'environ 250 m² (la moitié du projet initial) pour 65 000 €. « Et j'annulerai la délibération de février 2006 quand tous les recours seront épuisés », précise le premier magistrat. Car l'association culturelle arabo-islamique (1) peut encore faire appel devant le Conseil d'Etat.

Mais avec un terrain plus petit et le coût de l'acquisition, non prévu au départ, les ambitions pour construire cette mosquée devraient être revues à la baisse.

(1) Sollicité à plusieurs reprises, le porte-parole de l'association restait hier injoignable.

REPÈRES

Chronologie

[- Le journaliste "oublie" de préciser que [c'est dès 2003 que la mairie achète spécialement un terrain](#) dans le but **exclusif de le louer avec un bail emphytéotique pour qu'y soit construite une mosquée, ce qui constitue dès le départ une subvention déguisée !]**

- Février 2006 : le conseil municipal autorise le maire Jean Pontier à consentir un bail emphytéotique, avec un loyer annuel d'un euro, pour la construction d'une mosquée.

[- Le journaliste "oublie" les épisodes 2006-2007 : campagne intensive de tractage postal SITA lancée par les sites France-Echos, Occidentalis et Coranix pour dénoncer directement cette décision aux habitants de Tournon-sur-Rhône, campagne relayée par de nombreux autres sites et blogs.

[Très nombreuses et violentes réactions politiques et médiatiques](#) (presse, radio, TV) pour dénoncer les "néo-nazis" opposés à la mosquée. Ayant eu vent de l'affaire grâce à cette tempête médiatique, l'association La Libre Pensée dépose un recours au tribunal administratif.]

- Février 2008 : pose symbolique de la première pierre.

- Juin 2008 : décision du tribunal administratif qui annule la délibération.

[- Été 2008 : Tentatives d'incendies et vandalisme de l'église]

- Février 2009 : le conseil municipal décide de vendre la moitié du terrain à l'association.

- Mars 2010 : la cour d'appel confirme la décision du tribunal administratif.

D'autres affaires

La fédération de Libre Pensée reste « très vigilante » en Drôme-Ardèche. Une croix, implantée en face de l'école publique, a été retirée à Saint-Cyr en Nord-Ardèche. La fédération a aussi tiqué quand elle a appris que la municipalité de Quintenas, toujours en Nord-Ardèche, pensait loger le curé pour « un loyer mensuel de 25 euros ». Elle a envoyé une lettre au maire.

Robin CHARBONNIER



Tournon: Les libres penseurs obtiennent gain de cause - La Cour d'Appel de Lyon vient de confirmer la décision du Tribunal Administratif au sujet du projet de la Mosquée de Tournon. >>

Modifié le 12 Mar

Dans Actualités

La suite sur cfmannonay.fr/article-12372-tournon-les-libres-penseurs-obtiennent-gain-de-cause
[\[archive\]](#)

Tournon: Les libres penseurs obtiennent gain de cause

Ven 12 Mar

La Cour d'Appel de Lyon vient de confirmer la décision du Tribunal Administratif au sujet du projet de la Mosquée de Tournon. Tournon : Les libres penseurs obtiennent gain de cause

Souvenez vous, en 2006, la municipalité de Tournon avait envisagé de louer un terrain à l'association arabo islamique pour la construction de sa mosquée pour 1 euro symbolique... Une proposition jugée contraire à la loi de 1905, loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat. L'article 2 stipule en effet que "La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte". L'association arabo-islamique a finalement acheté son terrain à la mairie.

Aux dirigeants qui livrent l'Occident à l'islam : "Nous vous demanderons des comptes"

Le samedi 30 octobre 2010 avait lieu à Amsterdam une manifestation en soutien à Geert Wilders et pour la liberté d'expression. L'auteur Paul Weston, représentant de l'International Free Press Society en Angleterre, y a prononcé ce discours.

Nous vous demanderons des comptes



Bonjour, mon nom est Paul Weston et je représente l'International Free Press Society. Je suis ici aujourd'hui parce que nos élites libérales ont trahi nos pays pour l'islam.

Il y a 42 ans, le politicien britannique Enoch Powell a prononcé son célèbre discours des «rivières de sang» dans lequel il déclarait que «la fonction suprême de l'homme d'Etat est de parer aux fléaux évitables.» Nos politiciens d'aujourd'hui font exactement le contraire : ils promeuvent activement un fléau évitable.

Il y a 80 ans, un homme, Winston Churchill, a été très clair sur la prévention d'un fléau manifeste et actuel, Herr Hitler et les nazis. Mais Churchill était la voix solitaire qui crie contre la vague d'apaisement, et un carnage qui aurait pu être évité à eu lieu avec une intensité redoublée.

L'Europe se retrouve aujourd'hui dans une situation similaire. L'islam croît aux plans démographique, territorial et militant tout en étant présenté comme une «religion de paix» par des politiciens lâches et carriéristes du type que ceux qui ont apaisé Hitler.

Pour Winston Churchill, l'islam n'était pas une religion de paix. Il l'a décrite comme une religion de sang et de guerre. Toute personne ayant une connaissance de la fondation et de l'histoire de l'expansion islamique sait que c'est la vérité.

Mahomet était un seigneur de guerre. Et il excellait. Il a vaincu militairement et converti la plupart des tribus païennes et chrétiennes de la péninsule arabique. Après sa mort, l'islam s'est rapidement répandu par l'épée, il a vaincu d'anciennes civilisations et envahi des continents.

Aujourd'hui, l'islam est en Europe, il est en Occident, et il exige ce qu'il a toujours exigé : la domination islamique totale. Et si nous voulons résister, ils utilisent la terreur contre nous.

Nos politiciens traîtres continuent pourtant de parler d'une «religion de paix », et ils nous disent que si nous refusons cette notion fantasmagorique et ridicule et choisissons plutôt de croire Churchill qui disait que l'islam est une religion de sang et de guerre, nous serons jetés en prison.

Bien sûr, l'islam n'est pas une religion de paix. Son fondateur était un guerrier, et le plus grand honneur accordé à un musulman est la promesse de hordes de houris parfumées [ndlr : esclaves sexuelles] et de rapports sexuels éternels dans l'Au-delà qui se méritent non pas par des actes de bon samaritain, mais en mourant en martyr en combattant pour répandre l'islam impérialiste.

Islam signifie littéralement soumission. Quel genre de religion se définit par la «soumission» ?

L'islam divise le monde en deux sphères : la Maison de l'islam (soumission) et la Maison de la guerre. Quel genre de religion se définit par la conquête militaire?

Pourtant, nos dirigeants nous disent que nous ne pouvons pas critiquer l'islam parce que c'est une religion, pendant que l'Organisation de la conférence islamique s'efforce, avec la connivence des Nations unies, de rendre illégale toute critique de l'islam.

Mais l'islam est beaucoup plus qu'une religion. Il s'agit d'un cadre politique, social, juridique et structurel qui domine totalement la vie d'un dévot musulman, et souhaite incidemment dominer aussi la vie de tous les dévots non musulmans.

L'islam est profondément intolérant et profondément antidémocratique. Il ne croit pas aux lois édictées par les hommes dans une démocratie, préférant se conformer à la parole absolue d'Allah telle qu'elle a été interprétée au 7^e siècle par un analphabète du désert.

Nos politiciens ont importé cette idéologie intolérante et antidémocratique dans les démocraties libérales de l'Occident, puis ils osent nous criminaliser quand nous nous y opposons !

Mais comment ne pas critiquer l'Islam? Nos politiciens peuvent-ils vraiment protéger l'islam en tant que religion, le mettant ainsi hors de la portée de la loi ?

Quand des homosexuels sont pendus à des grues, est-ce (...) *La suite sur tinyurl.com/6FWAPPN ou tinyurl.com/6XERCKP ou tinyurl.com/4RYXHBC ou tinyurl.com/6HFK5KL ou tinyurl.com/6XMWHHA ou tinyurl.com/5TFRKAU ou tinyurl.com/6AHXDRV ou tinyurl.com/6HP49KN ou tinyurl.com/68G8MVD ou tinyurl.com/6J7NGBM ou tinyurl.com/5RQK4MX ou tinyurl.com/6JBKWRL ou tinyurl.com/698TT5Z ou tinyurl.com/6KNoYWU ou tinyurl.com/6AK5JKo*